

## **LA CONVENTION COLLECTIVE MENUISERIES, CHARPENTES ET CONTRUCTIONS INDUSTRIALISEES ET PORTES PLANES EST APPLICABLE**

**La Défense – le 4 septembre 2019** – L'UFME (Union des Fabricants de Menuiseries) annonce que la nouvelle convention collective « Menuiseries, charpentes et construction industrialisées et portes planes », est applicable depuis le 1<sup>er</sup> août, suite à la publication de l'arrêté d'extension du 2 juillet 2019 au Journal Officiel du 4 juillet 2019.

Rappelons que cette nouvelle convention collective a été signée le 19 janvier 2017 par les 4 organisations syndicales de salariés représentatives de la branche. Elle est le fruit d'un travail patronal de deux années, puis de quatre années de négociations avec les organisations syndicales salariés, qui ont œuvré efficacement pour aboutir à sa signature.



*« Nous ne pouvons que nous féliciter de la réécriture de la convention et de son extension aujourd'hui : après un travail de longue haleine, la nouvelle convention collective est enfin applicable à toutes les entreprises relevant de son champ d'application, soit près de 800 entreprises, représentant 15 000 salariés. »* commente Jean-Marc Combes, Président de la commission sociale & formation UFME. *« C'est une avancée non négligeable pour les entreprises du secteur qui vont pouvoir travailler sur des bases sociales communes, en transparence, à partir d'une convention plus lisible. L'extension de la convention et son application viennent témoigner du dynamisme de l'UFME et de son engagement dans un dialogue social permanent. Cela conforte son expertise sociale que nous allons continuer à nourrir dans les prochaines années, pour proposer un accompagnement toujours plus pertinent à nos adhérents. »* conclut-il.

### **AVANTAGES ET PERSPECTIVES**

---

Désormais applicable à toute entreprise relevant de son champ d'application, la nouvelle convention collective « Menuiseries, charpentes et construction industrialisées et portes planes » a été réécrite pour être adaptée à la réalité économique et sociale actuelle, et également pour :

- répondre aux attentes des entreprises en évitant une distorsion de concurrence entre les entreprises adhérentes à l'UFME et les entreprises non adhérentes,
- être cohérente avec les réformes du code du travail,
- proposer un statut conventionnel qui s'intègre dans une véritable politique de branche.

Aujourd'hui étendue et donc applicable, la convention collective fera très prochainement l'objet de nouvelles négociations, que ce soit pour tenir compte des réserves et des exclusions émises dans l'arrêté d'extension ou pour mettre en œuvre ce qu'il a été convenu par les partenaires sociaux en matière de réécriture des classifications, de mise en place d'un compte épargne temps ou d'un dispositif de prévoyance.

### **L'EXPERTISE SOCIALE DE L'UFME AU SERVICE DES ENTREPRISES**

---

Garante d'une expertise technique éprouvée, et œuvrant aux côtés de ses adhérents depuis de longues années, l'UFME a su, depuis qu'elle est en charge de la gestion de la convention collective en 2007, démontrer son expertise sociale, notamment en l'adaptant à la législation, au fur et à mesure de son évolution.

Force de proposition, la commission sociale & formation UFME travaille sur la base des mandats obtenus auprès des adhérents, négocie avec les organisations syndicales, et assure le suivi et l'application des accords collectifs.

L'implication de l'UFME dans la gestion de la convention collective s'inscrit dans une volonté continue de dynamiser le dialogue social et de proposer un accompagnement pédagogique à ses adhérents pour les aider dans la lecture et la compréhension de cette dernière.

Dans le cadre du service « SVP Social », dédié aux entreprises adhérentes régies par la convention collective, le chargé des affaires sociales de l'UFME propose aux dirigeants et responsables RH des conseils juridiques dans la gestion sociale de leurs structures et se tient à leur disposition pour les accompagner dans la lecture des nouvelles dispositions de la convention collective et les guider dans son application sur le terrain.

### À propos de l'UFME

L'UFME (Union des Fabricants de Menuiseries) représente la filière des portes et des fenêtres. Comptant 145 adhérents répartis sur l'ensemble du territoire national, le syndicat a pour vocation d'accompagner et de défendre les intérêts des concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries, ainsi que les professions complémentaires à ces métiers. Épaulée par 3 commissions (technique, sociale & formation, communication), l'UFME s'attache à représenter les intérêts des professionnels de la menuiserie en encourageant la promotion de menuiseries françaises de qualité, en proposant une offre de formations étoffée et en s'impliquant dans le suivi actif des grandes thématiques techniques.

Par son dynamisme et l'expertise de ses membres, l'UFME s'impose aujourd'hui comme un interlocuteur de poids, aux côtés des organisations partenaires de la filière, face aux institutionnels et politiques dans les grands débats d'actualité impactant le secteur de la construction et de la rénovation des logements.

En savoir plus : [www.ufme.fr](http://www.ufme.fr)

**UFME**  
Virginie Muzzolini  
Responsable Communication  
v.muzzolini@ufme.fr  
Tel: 01 47 17 69 37

### CONTACTS PRESSE

**VP Communication**  
Chrystelle REGANHA  
Relations presse  
creganha@vp-communication.com  
Mobile : 06 80 94 40 98